

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 23 AVRIL 1872.

---

## NATURALISATION ORDINAIRE.

---

Rapport fait, au nom de la commission, par M. GUILLERY.

---

*Demande du sieur Jules-Joseph VIMENET.*

---

MESSIEURS,

Le sieur Vimenet, né à Avallon (France), le 1<sup>er</sup> octobre 1838, demande la naturalisation ordinaire, et s'engage à acquitter le droit d'epregistrement exigé par l'art. 1<sup>er</sup> de la loi du 15 février 1844.

Le pétitionnaire réside depuis vingt ans en Belgique. Il y est venu en 1852, avec son père, qui se proposait d'importer dans ce pays, la fabrication des chapeaux de feutre. Cette entreprise a réussi, et aujourd'hui le fils, qui a succédé à son père en 1864, emploie onze cents ouvriers.

En 1870, il a épousé une femme belge. Il compte se fixer définitivement dans son pays adoptif, qu'il n'a pas quitté depuis vingt ans et auquel le rattachent ses intérêts comme ses liens d'affection.

Les renseignements fournis par les autorités sont des plus favorables. Votre commission n'hésite pas, Messieurs, à vous proposer de prendre la demande en considération.

*Le Rapporteur,*  
J. GUILLERY.

*Le Président,*  
PETY DE THOZÉE.

---